

Canada                              Municipalité du Canton Joly.  
 Province de Québec  
 District d'Ottawa } A une assemblée publique des électeurs de  
 la Municipalité du Canton Joly tenue à la  
 salle ordinaire des sessions le deuxième  
 lundi de Janvier le quatorzième jour de  
 Janvier mil neuf cent un, après avoir  
 donné l'avis conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec.  
 À dix heures de l'avant-midi, les électeurs présents  
 sont rejoints de procéder à l'élection de trois  
 conseillers sortant-de charge M. P. E. Forget-Jas-  
 Simers & Gédier Labelle.  
 Proposé par M. Joseph Laroche Marchand du  
 Canton Joly secondé par M. Thomas Legaré  
 Labant cultivateur du Canton Joly que  
 M. Harrisdaas, William Legaré soit nommé  
 conseiller en remplacement de M. P. E.  
 Forget.  
 Proposé par M. Jean Baptiste Berthiaume hôtelier  
 du Canton Joly secondé par M. Emery Godard  
 que M. Louis Brunelle industriel du Canton  
 Labelle soit nommé conseiller en rem-  
 placement de M. Joseph Jasmers.  
 Proposé par M. Jeremy Bairin <sup>cultivateur du Canton Joly</sup> secondé par  
 M. Daniel Langlois cultivateur du Canton  
 Joly que M. Johnny Valli cultivateur du  
 Canton Joly soit nommé conseiller en  
 remplacement de M. Gédier Labelle.  
 Amendement - Proposé par M. Napoléon Pantel secondé  
 par M. Pacificque Labelle  
 Cultivateur du Canton Joly que M. François  
 David cultivateur du Canton Joly soit  
 nommé conseiller en remplacement

J. P. E.

de M. Gédéon Labelle en opposition à M. Ghanny Vallée  
 Professeur M. Jean Gauthier bârisseur  
 du canton de l'île secondé par M. François  
 Hugues cultivateur du canton de l'île que M.  
 Paul, Emile Target marchand du canton  
 de l'île soit nommé conseiller en remplace-  
 ment de lui-même en opposition à  
 M. Louis Brunelle.

Professeur M. François Provost cultiva-  
 teur du canton de l'île secondé par M. Jean  
 Gauthier ~~candidate~~ du canton de l'île que  
 M. Gédéon Labelle cultivateur du canton  
 de l'île soit nommé conseiller en remplace-  
 ment de lui-même en opposition à M.  
 W. H. Legare.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée  
 il a été <sup>mis</sup> en nomination autant de candidats  
 qu'il y a de conseillers à élire.

M. ~~Mr.~~ ~~W.~~ Harris das William Legare  
 apposant Gédéon Labelle.

Louis Brunelle Opposant P. G. Target;  
 Ghanny Vallée. Opposant F. David.  
 Cinq électeurs demandent le ballot.

François Provost; François Hugues;  
 Pacifique Labelle; François Lacroix;  
 Napoléon Parkel.

Sur la résignation de Louis Brunelle M.  
 Paul Emile Target est élu conseiller  
 en remplacement de lui-même.

Je sans signe le quatorzième jour de janvier  
 mil neuf cent un à quatre heures de l'après  
 midi certifie que vingt trois voix ont été  
 enregistrées pour Harris das William Legare  
 dix-sept pour M. Gédéon Labelle; vingt-  
 trois M. Ghanny Vallée; quinze voix

votés pour M. François David. La votation est tenue au jour suivant des élections présents demandant faire voter.

Conformément à son ajournement, le quinzième jour de Janvier mil neuf cent-un à neuf heures de l'après-midi le poll est ouvert et les électeurs présents sont regis de se présenter pour enregistrer leurs voix.

Le jour quinze Janvier mil neuf cent-un à quatre heures de l'après-midi le poll est fermé. Vingt quatre voix ont été enregistrées pour M. Hermidas William Legari; vingt-deux voix pour M. Gédéon Labelle; dix-sept voix pour M. Johnny Vallée; trente et un voix pour M. François David.

Ainsi le quatorzième jour et le quinzième jours de Janvier mil neuf cent-un; quarante-sept voix ont été enregistrées pour M. Hermidas William Legari; trente quatre pour M. Gédéon Labelle; trente-deux pour M. Johnny Vallée; quarante-six voix pour M. François David.

Majorité pour M. Hermidas William Legari treize voix;

Majorité pour M. François David huit voix.

*J. Béginexee*  
President d. élection.

Canada      Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec      Noms Paul-Emile Target - commerçant -  
 District d'Ottawa      du Canton Joly & François David cultivateur  
                             du Canton Joly ayant été éminent - marin  
                             conseiller juraux serment - chacun jure  
                             que que nous remplirons bien et fidèlement  
                             les devoirs de notre charge et cela au meilleur  
                             de notre jugement et de notre capacité. Ainsi  
                             que Dieu nous sait en aide.  
 Assermentation devant moi      P. E. Target  
                             au Canton Joly le vingt huitième      François David  
                             jour de Janvier mil neuf cent un      François David  
                             (off. Bégin)      marqué      Conseillers  
                             Lect. tris.

Canada      Municipalité du Canton Joly -  
 Province de Québec      Noms Paul-Emile Cormier das. William  
 District d'Ottawa      Legari commerçant - de Labelle dans le  
                             Canton Joly, ayant été éminent - marin  
                             conseiller de la Municipalité du Canton Joly,  
                             fais serment que je remplirai bien et fidèle-  
                             ment les devoirs de ma charge et cela au  
                             meilleur de mon jugement et de ma ca-  
                             pacité; ainsi que Dieu me sait en aide.  
 Assermentation au Canton Joly      J. W. Legari  
                             le trentième jour de janvier mil neuf cent un  
                             (off. Bégin)      Conseiller  
                             Lect. tris.

|                     |            |      |
|---------------------|------------|------|
| P. C. Forget-       | 14 Janvier | 1901 |
| T. David            | 14 Janvier | 1901 |
| James Mc Gibbon     | 8 Janvier  | 1900 |
| Pacifique Labelle   | 8 Janvier  | 1900 |
| Pierre Dauphin fils |            | 1899 |
| Raoul Labelle       |            | 1899 |

Canada } Municipalité du Carlton poly-

Province de Québec } O

District d' Ottawa } A une session générale du Conseil municipal du Carlton poly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Février mil neuf cent un conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. C. Forget et M. M. les Conseillers; Pacifique Labelle; W. H. Legare; James Mc Gibbon; Pierre Dauphin fils,

formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. Pacifique Labelle que les deux résolutions passées à la séance générale du Conseil dans le mois de Décembre mil neuf cent soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. Pierre Dauphin fils que M. Raoul Labelle cultiveur du Carlton poly soit nommé conseiller en remplacement de M. Joseph Bagnan décédé.

Adopté unanimement.

Canada      Je Raoul Labelle, ayant été dément nommé  
 Province de Québec } conseiller de la Municipalité du Canton Joly  
 District d'Ottawa      fais serment que je remplirai bien et  
 fidélement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
 sait en aide.

Assermentation devant moi      }  
 à Labelle ce quatrième jour } Raoul Labelle  
 de Février 1901.      } Conseiller.  
Obligé(e)  
H. B. T.

Labelle

H. B. T.

M. Raoul présent prend son siège :  
 Profasé par M. Pierre Dauphin fils secondé  
 par M. Pacificus Labelle que M. P. G.  
 Target soit nommé Maire de la Mu-  
 nicipalité du Canton Joly.  
 Adopté unanimement.

Canada

Province de Québec, District d'Ottawa      Je Paul-Émile Target, ayant été dément-  
 nommé maire de la Municipalité du  
 Canton Joly, fais serment que je rem-  
 plirai bien et fidélement et les devoirs  
 de ma charge, et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité. Ainsi que  
 Dieu me sait en aide.

Assermentation devant moi      }  
 à Labelle ce quatrième jour } P. E. Target  
 de Février mil neuf cent un      } Maire  
Obligé(e)

Profasé par M. W. H. Legari secondé  
 par M. Raoul Labelle que il soit passées  
 des résolutions de condolances à l'occasion

de la mort de M. Joseph Gagnon conseiller et que ces deux résolutions soient communiquées à la famille épolarie et aux différents journaux La Presse & la Patrie.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Raoul Labelle que la resignation de M. Jean Vallee comme inspecteur de voirie soit acceptée.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par M. Raoul Labelle que M. Daniel Belisle soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. Jean Vallee démissionnaire.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Raoul Labelle que M. Thérèse Millyau soit nommée inspectrice de voirie en remplacement de M. Camille Labelle absent.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. James M. Gibbon que M. J. A. Bigot soit engagé secrétaire-trésorier au prix de quarante piastres par année.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Pacifique Labelle que le compte de M. Napoléon Nantel fils au montant de \$2,00 soit accepté et que ce dit montant soit payé à M. Napoléon Nantel fils et payable par les Universités du rang II,

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé  
par M. James Mc Gibbon gre M. le Secrétaire  
Trésorier soit autorisé à acheter un fanal  
pour placer sur le front au basse offrancé  
à l'autre fanal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé  
par M. Raoul Labelle gre la séance soit  
levée.

Adopté unanimement.

Business fait fin

P. E. Forget

Maire

(Canada)      Municipalité du Canton Joly-  
Province de Québec }  
District d' Ottawa }  
A une session spéciale du Conseil Municipal  
du Canton Joly convoquée par M. P. E. Forget-  
maire, le dix huitième jour de Février mil  
mille neuf cent trois à dix heures de l'avant-midi  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquelle  
sont présents M. le Maire P. E. Forget  
et M. M. les Conseillers W. H. Legare, James  
Mc Gibbon, Pacificque Labelle, François  
David formant le quorum du conseil sous  
la présidence de M. le Maire, les autres con-  
seillers Pierre Dauphin fils, ayant, après  
verification reçue avis de la convocation  
de cette session.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué  
et ordonné par résolution commun soit :  
Proposé par M. François David secondé  
par M. Pacificque Labelle que l'assemblée

sait ouverte à sept heures de l'après midi et  
fermée au bout d'une heure. Adopté unanimement  
Signature du Maire P.E. Forget  
Maire

Conformément à son opinionement le dit Conseil du Canton de Gaspé, à sept heures de l'après midi, le deuxième jour de Février mil neuf cent un, s'est assemblé à la salle communale des réunions, à laquelle session sont présents M. le Maire P.E. Forget et M. M. les conseillers Pacifique Labelle; François David; James Mc Gibbon Harrisolais William Legari; Paul Labelle formant un quorum sans la présence de M. le Maire.  
Il est statué et ordonné que le conseil statut et ordonne par résolution suivante:  
me suit:

Prefacié par M. James Mc Gibbon accorde à M. François David que

Attendu qu'en avis a été signifié à ce conseil le cinquième jour de Février mil neuf cent un demandant de remplir

1<sup>e</sup> La vacance créée par l'expatriation du Comte de Joseph Derners

2<sup>e</sup> La vacance créée dans la charge du maire le lendemain suivant les dispositions du Code Municipal

Attendu qu'il n'y a actuellement aucun vacancier dans la charge de conseiller de cette municipalité et que trois conseillers ont été élus les 14 et 15 Janvier dernier, que les dits conseillers ainsi élus ont prêté serment et sont actuellement en fonction.

et dans l'exercice de leur charge et que leur élection n'a jamais été annulée. Attendu qu'il n'y a au cours vacance dans la charge de Maire; que le siège du maire a été fait régulièrement et que ce dernier est actuellement en possession et dans l'exercice de sa charge.

Que le Secrétaire-Tresorier soit tenu d'informer le Secrétaire de la Province qu'il n'y a actuellement aucune vacance dans les charges de conseillers et de Maire de cette municipalité.

Adopté unanimement.

Profusément par M. Pacificque Labelle secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit adjournée.

Adopté unanimement.

J. Bironneau Sec. Trés. P. Forget Maire

Canada  
Province Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton July

La même session générale du Conseil municipal du Canton July tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour de Mars mil neuf cent une à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du Code Municipal de l'Assemblée Provinciale de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. C. Forget et M. M. les conseillers James Mc Gibbon; François David; W. H. Legaré; formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Il est voté et ordonné et ce conseil voté et ordonné par resolution comme suit:

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. François David que les résolutions passées aux séances précédentes aient été approuvées.

Adoptée sans discussion.

Proposé par M. James Mc Gibbon secondé par M. W. H. Legari que les requêtes de M. Jean-Baptiste Berthiaume & Auguste Dumaine demandant une licence pour tenir un hôtel pour y détailler des ligneurs envoient soient acceptées et que M. le Maire & M. le Secrétaire-Traésorier en leur qualité respective soient autorisés à signer le certificat annexé aux dites requêtes;

Adoptée unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. James Mc Gibbon que le compte présenté par M. Camille Labelle soit accepté et que le montant de \$3.55 lui soit payé pour ses effets pour l'éclairage du jour.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. F. David que le compte de M. Alph. Belanger imp. de vairie de \$2.00 pour travaux faits sur le lot N° 13 Rang G. payable par le dit Propriétaire dont \$1.00 à Alphonse Daindan, \$1.00 à Alphonse Belanger soit accepté et payé.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. James Mc Gibbon que les personnes ci-après soient nommées officières de la dite Corporation:

Estimateurs - Jean-Baptiste Berthiaume; Pierre Pantel; François Lacroix.

Inspecteur de vairie - Village des Bedollette;

Rang B - Joseph Morin — Rang A. Théophile Labantie; Rang H. C. Adelard Dauphin; Rang C; I, H. Frédéric Langlois; Rang H. G. dans le chemin Chapleau; Emery Godard fils; Rang G. H. Marie Brisson; Gustave Brisson; Rang G. H. La Martigne et la Marie Brassard; Majorique Bolduc; Rang I, H. L. chemin de la chapelle; Isai Gagnon.

Dorpeaux Agraires. — Joseph Langlois; Zoéthique David;

Gardien d'enclôtures — Jean Gauthier; Philias Gauthier.

Auditeur — Napoléon Blamars.

Proposé par M. François David secondé par M. James Mc Lebban que la séance soit levée.

Adopté unaniment.

J.H. Bigot dict: trés.

P.C. Forget  
Maire

Canada      } Municipalité du Canton de Galy  
Province de Québec      }  
District d'Ottawa      }

À une session générale du Conseil municipal du Canton de Galy tenue à la salle ordinaire des sessions le premier jour d'Avril mil neuf cent vingt et dix heures de l'assaut midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. C. Forget et M. M. les conseillers Raoul Labelle; W. H. Legare; James Mc Lebban; François David; Pierre Dauphin fils.

formant un quorum sous la présidence de M. le Maire  
Gestatut et ordonnée et le conseil statut et ordon-

des résolutions comme suit:

Proposé par M. James Mc Lebban secondé par M. Pacificus Labelle que les résolutions passées à la séance du quatrième jour de Mars dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Raoul Labelle que la liste électorale soit renouvelée et corrigée selon la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que la requête présentée par M. Napoléon Nault demandant la licencier pour tenir un auberge fasse y détailler des légumes en sainct à Labelle soit acceptée; que M. le Maire et M. le Secrétaire-trésorier en leur qualité respective soient autorisés à signer le certificat de la dite licencie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Lebban que la resignation de M. Jas. Bedellotte comme inspecteur de mairie soit acceptée, ou ses occupations comme jugeant.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Pacificus Labelle que M. A. Provost soit nommé inspecteur de mairie pour l'arrondissement du village en remplacement de Joseph Bedellotte.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. R. Labelle que Labelle, dans le canton de Val, est le centre du commerce par sa posi-

Rian;

One Labelle est l'endroit où le chemin de fer du C.P.R. se termine, où les chemins de colons sautés convergent et arrivent tous les colons des cantons voisins chercher les provisions nécessaires.

One Labelle est un centre manufacturier où toutes les grandes compagnies du commerce de bois ont leur bureau d'affaire.

En conséquence le dit conseil du Comté fabr sans peine d'ordonne l'établissement d'une cour de Circuit à Labelle, Comté d'Otawà où la grande distance que les colons ont à faire pour obtenir justice, et ordonne au Secrétaire-trésorier de transmettre à l'honorable Procureur de la Province de Québec la dite résolution avec la requête ci-jointe:

Adoptée unanimement.

Proposée par M. W. H. Ligari secondé par M. James Mc Gibbon que M. le Secrétaire-trésorier soit autorisé <sup>de</sup> payé à M. Hubert-Baptiste la somme de quatre piastres pour arrache fait au chemin de front du lot N° 19 Range L. sans recours contre le propriétaire.

Adoptée unanimement.

Proposée par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que la cause soit levée.

Adoptée unanimement.

Canada    Municipalité du Canton Joly  
 Province de Québec                              }  
 District d' Ottawa                              }  
 Une session <sup>spéciale</sup> générale du Conseil Municipal  
 du Canton Joly tenue à la salle ordinaria - des  
 sessions, envoquée par J. L. Biguenesse secrétaire-  
 trésorier, le dix-septième jour de Avril mil neuf  
 cent-un conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont  
 présents M. le Maire P. E. Forget et M. M. les Conseillers  
 Pierre Dauphin fils; Raoul Labelle; François David;  
 James Mc Gibbon formant le quorum sous la  
 présidence de M. le Maire, les autres conseillers Pacifique  
 Labelle & W. H. Legari, ayant ~~assez donné~~ vérifi-  
 é l'état de la convocation de cette session  
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue et  
 ordonne par résolutions communes suit :  
 Proféré par M. Pierre Dauphin fils secondé par  
 M. Raoul Labelle que la requête présentée par  
 M. Pierre Marinier fils demandant un certificat  
 pour tenir un hôtel pour y détailler des ligneurs  
 émigrants saint-acceptés et que M. le Maire  
 et M. le Secrétaire-trésorier soient autorisés en leur  
 qualité respective saint-autorisés à signer le dit  
 certificat :

*J. L. Biguenesse Secr. Trés.*

*Adopté unanimement.*

*P. E. Forget Maire*

Canada } Municipalité du Canton Guy.

Province de Québec

District d'Ottawa) A une session générale du Conseil municipal du Canton Guy tenu à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de Mai mil neuf cent <sup>un</sup> dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions des Charte Municipale du Canton Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. le Conseiller James Mc Gibban; Pierre Dauphin fils; François David; W. H. Légaré; Pacificie Labelle; Raoul Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Hest statut et règle et ce conseil statut et règle par résolutions envoies suivit:

Proposé par M. H. W. Légaré secondé par M. James Mc Gibban que les résolutions passées le premier avril dernier soient confirmées.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Pacificie Labelle secondé par M. Raoul Labelle que ~~M. Légaré~~ l'ancien maire soit nommé demandé soit fait au Lieutenant-gouverneur que M. Daniel Bertrand soit nommé élu pour en remplacer et de M. J. B. Berthiaume.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que la somme de \$18.00 pour entretien d. hiver de la Mantle sur rang I et \$12.00 pour entretien d. hiver de la Mantle <sup>1900-1901</sup> sur la Longue soit payé par M. Ernest Renaud pour les intérêts de ces manteles.

Adoptée unanimement -

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par  
M. Raoul Labelle que l'inspecteur <sup>de la voirie</sup> soit mandé  
pour faire construire la clôture de la Manle  
du rang A. sans huit jours de l'avis au man  
il devra verser les travaux de la dite clôture.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par  
M. Raoul Labelle que M. le Maire soit autorisé  
à régler la cause de M. Jas. Laininan Esq. La  
Confirmer du Canten Goly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
M. François David que la somme de  
cinq francs à M. Alfred Belanger et la somme  
de 185.00 à M. Louis Lanthier pour réparation  
du chemin de front des lots N<sup>o</sup>s 19, 20 du rang 7.  
~~leur tout usage~~  
sans recours contre les propriétaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par  
M. Pacifique Labelle que M. le Secrétaire-  
Trésorier soit autorisé à notifier les inspecteurs  
de voirie de faire faire les chemins selon la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par  
M. Raoul Labelle que M. J. A. Bignouesse  
soit nommé ~~avocat~~ mandat <sup>avocat</sup> spécial pour  
annoncer le procès verbal de la Manle du  
rang A du Canten Goly et le chemin de front  
du lot N<sup>o</sup> 24 du rang A. du dit-Canten payable par  
M. A. Pronost. Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
Pierre Dauphin fils que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J. B. Bignouesse Secr. trés.

P. E. Fayet maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton poly-

À une session générale du Conseil Municipal du Canton poly tenue à la salle ordinaire des sessions le ~~troisième~~ jour de juin mil neuf cent un à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec formant ~~un~~ ~~gouvernement~~ ~~pour la presse~~ à laquelle se sont présentés M. le Maire P. G. Target et M. M. les Conseillers Raoul Labelle, W. H. Legare, Pierre Dauphin fils, James Mc Gibban, Pacifique Labelle, François David formant ~~un~~ ~~gouvernement~~ sans la présence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions suivantes :  
Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. James Mc Gibban que les résolutions suscrites à la séance du ~~sexe~~ <sup>dernier</sup> juillet de l'année dernière soient confirmées.

Adopté unanimement -

Proposé par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que le Compte présenté par M. Thomas Labant inspecteur de voirie, de la somme de \$ 8.00 faire entretien de la Marche du rang en l'année 1900-1901 soit payé à M. Félix Chalifoux payable par les intéressés du dit rang A.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Pacifique Labelle que le Compte présenté par M. Joseph Saindon inspecteur de voirie de la somme de \$ 3.00 faire entretien de l'hiver de 1900-1901 de la chaussée de la Rue St Urbain soit payé à M. Louis Léonard

payable par les intérêses du dit rang;  
 2<sup>me</sup> Deux le Campté présenté par M. Béchasse Belanger  
 inspecteur de mairie au montant de \$3.00  
 pour entretien d. hiver de 1900-1901 du chemin  
 de front du lot N<sup>o</sup> 13 soit payé à M. Lavis  
 Sandan payable par le propriétaire du dit  
 lot N<sup>o</sup> 13 Rang 8.

Adopté unanimement:

Proposé par M. François David secondé par  
 M. Pierre Dauphin fils que le Campté pré-  
 senté par M. G. Gicard pour un montant de  
 \$2.00 pour avoir été motifé l. inspecteur  
 de mairie M. Emery Godard fils de faire recon-  
 truire le pont du Ruisseau Noir qui était brisé,  
 soit payable par les intérêses des dits rangs  
 Manoir du Séminaire Chapleau. soit accepté.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
 M. James Mc Lebban que M. J. A. Biganese  
 soit nommé surveillant spécial pour  
 verbaliser le cours d'eau passant sur le  
 terrains sur la Manche du placement de M. Antoine Tessier, situé  
 devant les lots des sur le lot N<sup>o</sup> 27 du rang lettre A.

N<sup>o</sup> 26, 27, 28, 29, 30, 31

du rang lettre A.

RD.T.

Proposé par M. François David secondé par  
 M. James Mc Lebban que M. J. A. Biganese  
 le temps pour dresser le parces verbal  
 verbalisant le chemin de front des et le  
 chemin de Manche des Rang 20 E. soit payé  
 à M. Lavoie jusqu'au fond de la  
 terre de Juillet prochain.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Raoul Labelle secondé  
 par M. W. H. Legare que la séance

saint-Louis ajournée à lundi prochain  
à l'heure ordinaire des séances pour l'autre  
affaire de rayon.

Adopté unanimement -

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Guy.

A une session spécial du Conseil Municipal  
du Canton Guy tenu à la salle ordinaire des  
sessions, causée par J. A. Bijanescu secrétaire  
Trésorier, le dixième jour de juillet mil neuf cent  
un conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquelle  
sont présents : M. le Maire P. G. Forget et M.  
M. les Conseillers François David, Raoul Labelle,  
W. H. Legare; Pierre Dauphin fils; James McGibbons  
formant un quorum sans la présence  
de M. le Maire, M. Pacifique Labelle ayant  
été absent.

Il est voté et ordonné et ce conseil à la fin  
et ordonné par résolutions suivantes :

Proposé par M. François David secondé par  
M. Pierre Dauphin fils que les résolutions  
passées à la séance du treizième juillet  
soient confirmées.

Adopté unanimement -

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé  
par M. W. H. Legare que le procès verbal verbalisé  
une partie des chemins de la Manlie du ray et  
et du Chemin de front et une partie du lot N<sup>o</sup> 27  
du rang, amendant le procès verbal fait par M. François  
Labelle, rédigé par J. A. Bijanescu secrétaire

special soit harmonisé sans armenements.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. James McGibban que M. le Maire soit autorisé à se rendre à l'assemblée du Conseil de Comité et produire son compte pour le voyage qui devra être réglé par le dit conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que M. Thomas Labonté inspecteur de voirie du rang A soit autorisé à faire construire la clôture de la dite Mairie pour les personnes qui n'ont pas encore faites.

Adopté unanimement.

✓ Proposé par M. James McGibban secondé par M. Raoul Labelle que M. M. ~~Johnny~~<sup>Antoine</sup> Vallée accompagné de M. Joseph Lemire, Jules Brassard, comme arbitre-péciteur ~~Johnny~~<sup>Antoine</sup> Vallée, pour régler le différend qui existe dans la Mairie du rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que la séance le Comité organisé pour la réception de Mgr. L'Archevêque d'Ottawa et pour la fête de la St-Jean-Baptiste soit déclarée recevoir la somme de cent francs payable par la dite Corporation, si les fêtes ont lieu. Dans le cas où les ~~Adopté unanimement.~~ fêtes de la St-Jean-Baptiste ne aura pas lieu, il sera accordé une somme de vingt-cinq francs pour la réception de Mgr. Archevêque.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

*J. Lignasse*  
Secrétaire

*P. Forget-Main*

Canada      Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec}

District d'Ottawa

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le dixième juillet de l'an mil neuf cent vingt et dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Tardif et M. M. les Conseillers W. H. Legari; Pierre Dauphin fils; Pacificie Labelle formant un quorum sans la présence de M. le Maire Tardif absent et ordinaire et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Pacificie Labelle que les résolutions passées à la séance spéciale du diez juillet mil neuf cent vingt et une soient approuvées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M. Pierre Dauphin fils que M. Darnier Théophile jugeant du Canton Joly soit nommé échevin en remplacement de M. J. B. Berthiaume échevin dont la position de propper d'incapacité de cette charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Pacificie Labelle que M. M. Jules Brassard, Joseph Lemire, Ghans. Vallée soient de nouveau nommés de régler le différend de la Manicouagan A entre la Corporation & J. B. Berthiaume, de se rendre sur les lieux dimanche prochain pour faire leur rapport lundi le huitième juillet de l'an 1901.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M.  
Pierre Dauphin fils que la séance soit adjournée  
au huitième jour de juillet prochain pour  
affaire de routine.

Adopté unanimement.

P. G. Forget

J. B. Bégin assid. tress.

Maire

Canada

Province de Québec

District d' Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

Conformément à son arrangement des  
deuxième jour de juillet mil neuf cent un  
à une session spéciale du Conseil municipal du  
Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions  
le huitième jour de juillet mil neuf cent un à  
dix heures de l. avant midi, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à laquelle session sont présents M.  
le Maire P. G. Forget. et M. M. les Conseillers  
Pierre Dauphin; W. H. Legari; Raoul Labelle;  
James Mc Gibban; François David; Pacific  
Labelle formant un quorum sous la  
présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statué  
et ordonné par résolutions comme suit:  
Proposé par M. Pierre Dauphin fils secondé  
par M. Raoul Labelle que les résolutions  
passées à la séance du deuxième jour de  
juillet dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par  
M. Pacific Labelle que sur rapport des deux experts

Charles Brassard & Joseph Lemire que M. J. B.  
Berthiaume soit payé pour les travaux faits  
dans le Manoir du rang A. du Cantin Joly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M.  
Raoul Labelle que le Secrétaire-Trésorier soit  
autorisé à percevoir dans les caisses arrières  
des Travaux généraux et spéciaux d'ici à huit jours.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par  
M. W. H. Ligari que M. Oct. Naucler soit payé  
pour la somme de trois piastres pour avoir  
entretenu la Mante Prost dans l'hiver  
de 1900-1901.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M.  
Pierre Dauphin fils que la séance soit adjournée  
à deux heures midi.

Conformément à son adjournement tous les  
Conseillers se réunissent sans la présidence  
de M. le Maire.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M.  
James Mc Gibban que le procès verbal verbalisant  
le cours d'eau traversant les lots N° 27, 28, 29, 30,  
31, 32, 33, 34 rang lettr A. du Cantin Joly fait  
par G. A. Bigorneau surintendant spécial soit  
homologué sans amendements.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M.  
Raoul Labelle que le procès verbal verbalisant  
les chemins de front de et des Mantes du Rang lettr  
N. E. G. soient homologués avec les amendements  
suivants: Que le chemin de la Mante Prost  
soit déclaré chemin de front sur toute sa largeur.

depuis la ligne N° 1 du rang D. du Carlton Joly jusqu'à l'entrée du fort située sur la chute aux Croquis, tous les terrains à vendre et vendus et le chemin acc.

2<sup>e</sup>. Que les limites des lots N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 du rang D. soient attachées à la Marke au rauté faisant dans la ligne des lots N° 9 et 10 du rang D. du Carlton Joly.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que le rôle d'évaluation soit amandé comme suit : Au N° 20, 21 inscrire Pierre Marinier fils en remplacement de A. Provost & Antoine Tessier ; au N° 11 inscrire Frédéric David à la place de Adelard Belisle Rang A. Au N° 12, 3 Rang B inscrire Victor Legault à la place de Gilbert Thibaud ; au N° 14 rang A inscrire Thomas Labant à la place de J. B. Bedelotte Au N° 11 rang A à Beauv. W. Marier à la place de William Marier. ~~et au N° 17 du rang A~~ inscrire Jules Dumoulin à la place de Antoine Tessier ; Au N° partie N° 2 et 1 3/4 ayant sur le N° 3 du rang D. inscrire La Labelle Lumber Cie. à la place de John Worcester & Cie. Au N° partie 2 du rang D. inscrire Octave Vaillant au lieu de François Vaillant ; Au N° 10 Rang D. 35 rang F. inscrire P. Dauphin fils à la place de Joseph Labelle. Au N° ~~10~~<sup>100</sup>, Fl. 35 E. inscrire Hercule Duval à la place de Amila Cauchier ; N° 37 Rang F. inscrire Zedean Labelle à la place de François Provost ; Au N° 40 Rang F. inscrire Colgard Mainville à la place de Hanesime Labelle ; Au N° 3 Rang 6 inscrire Mercerie Dauphin à la place de Israël Vaillant ; ~~et au~~ Au N° 2, 3 du rang I inscrire Richard Paxton à la place de P. G.

Forget; Au N° 32 & 33 rang H. inscrise Joseph  
 Urban à la place de François Urban; N° 16, 17  
 Rang H. inscrise Jas. Lagnen à la place de P. E.  
 Forget; Au N° 8, 9 rang H. inscrise Marianne  
 William son & Marianne à la place de Simard  
 & Larue que; Au N° 4 Rang H. inscrise Ernest  
 Lanthais à la place de Jas. Belduc; Au N° 19 G.  
 merie T. de Salé Baskin; Joseph Massan; Raymond Massan  
 à la place de Massan & Cie avec évaluation  
 de \$600 au lieu de ~~\$250~~ 350; Au N° 9, 10 G.  
 inscrise Gustave Brassard à la place de Dame  
 veuve Brassard; Au N° 3, 4 G. rebouché  
 le nom de Octave Charet. Aux emplacements  
 sur le N° 26 Rang B. inscrise H. M. Ligari à la  
 place Ulysse D'Yammet; Au Jausvoir d. eau mierie  
 lebruret lebres. Church & Sons Cie. à la place de  
 Ulysse D'Yammet avec une évaluation de \$1000;  
 A l'emplacement de Adelard Latour inscrive Octave  
 Leclerc; A l'emplacement de Sébastien Labelle ins-  
 crise François Provost avec évaluation de \$300  
 puis A l'emplacement à ajouter Leopold Vaudreuil  
 avec évaluation de \$100; A l'emplacement de François  
 Nault inscrive Dame Veuve F. Nault;  
 A l'emplacement de Louis Lacombe inscrive  
 Philias <sup>Valquette</sup> ~~Gauthier~~; A la A. l'emplacement de Ulysse  
 D'Yammet mierie Jas. Grondin évalué à  
 \$100; Inscrire Alphonse Langlois évalué à  
 \$300; Ulysse ~~D'Yammet~~ à la place A l'emplacement  
 de Sébastien Labelle sur le N° 27 A. inscrive Adrien  
 Labelle; A l'emplacement de Pierre Macriner  
 fils sur le lot N° 27 A inscrive Adolphe Provost;  
 A l'emplacement de Louis Baudriac sur le N° 27 A.  
 inscrive Louis-Pelayer; A l'emplacement  
 de Jas. Latour sur le N° 27 A. inscrive Adelard  
 Belanger.

A l'emplacement de François Lacroix sur le N<sup>o</sup>  
 27 A. inscrire Antoine Tessier. A l'emplacement  
 de Philias Gauthier inscrire J. P. Lee; l'emplacement  
 à gauche Janvier Dramaix \$200; l'emplacement -  
 de Ernest Dusal \$100; sur le N<sup>o</sup> 27 A.; l'emplacement  
 de Théophile Leblanc 26 rang B évalué à \$100;  
 l'emplacement de Philias Gauthier sur le N<sup>o</sup> 27 A  
 \$200; l'emplacement de Philias Gauthier sur le N<sup>o</sup> 27 A  
 \$200; l'emplacement de J. A. Béginette \$25.00; La lie. de  
 bûcheaux du Lac Labelle évaluée \$300. l'emplacement  
 sur le N<sup>o</sup> 10 rang I inscrire A. N. Passot évalué  
 à \$200.; A. l'emplacement sur le N<sup>o</sup> 33 I inscrire  
 Augustin Langlois évalué à \$100. A gauche Olivier Paradis  
 \$25; Alfred Trugere, \$25; bûcheau Savigny évalué  
 à \$50; Alderic Léharbameau évalué à \$100; Gildas  
 Mathe évalué \$100; Joseph Saint-Lubin \$100;  
 l'emplacement sur le N<sup>o</sup> 34 rang D; inscrire Rodriguez  
 Vaute évalué \$100 Pierre Brachamp \$100;  
 La Labelle Lumber lie \$100; Israël Vaute sur le  
 N<sup>o</sup> 2 D. \$100; Denis Vaute sur le N<sup>o</sup> 2 D.  
 \$100; Fortunat Lard sur le N<sup>o</sup> 2 D. \$100;  
 Demantigny sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$50.

De Martigny .. . . A \$50 Omer  
 Gauthier sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$100; Jno. Millette  
 sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$50; Adelard Beliveau sur le  
 N<sup>o</sup> 27 A. \$50; Edouard S. Jean 2 emplacements  
 sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$200; Léon Edouard Dubé sur le  
 N<sup>o</sup> 27 A. \$50.00; Daphnis Plauffe 2 Rang A \$  
 \$75.00; Fernandine Monnette sur le N<sup>o</sup> 27 A  
 \$50; Rodriguez ~~Lauccisse~~ N<sup>o</sup> 27 A. \$50; Jham  
 Vallée sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$50. Pierre Latour père  
 N<sup>o</sup> 27 A. \$50.00; Pierre Marinier fils sur le  
 N<sup>o</sup> 27 A. \$50; Stanislas Millette sur le N<sup>o</sup> 27  
 A. \$50; A. Bois Dauphin sur le N<sup>o</sup> 27 A. \$50.00

J. B. Berthiaume  
Jeanne Desmarais sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$100;  
 Philias Gauthier sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$100; Francais  
 Mandeville sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$300; Antonine Man-  
 deville sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$50; Silvini Campfau  
 sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$200; Silvini Campfau sur le  
 N<sup>o</sup>. 27 A; \$200; Louis Bandries \$100

J. A. Bijanese sur le N<sup>o</sup>. 26 B. \$300; Auguste  
 dephance Robert sur le N<sup>o</sup>. 26 B \$100;  
 Joseph Aubry emplacement sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$200  
 Joseph Latour sur le N<sup>o</sup>. 27 A. \$100;  
 Antean sur le N<sup>o</sup>. 27 A. \$100; Edouard Gedam  
 sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$50; Léonie Valiquette sur le  
 N<sup>o</sup>. 27 A \$50.00; James Lehouck sur le N<sup>o</sup>. 27 A.  
 \$500, Lehrs. Lehouck & cie sur le N<sup>o</sup>. 27 A; \$500;  
 Martin Leasedy sur le N<sup>o</sup>. 27 A \$200; Michel  
 Leasedy \$300. Lehrs. Lehouck & cie; \$2 000.00;  
 Agathe G. E. Hoyer \$25.00

Adoptée unanimement.

Prefacié par M. François David secondé  
 par M. Pierre Dauphin fils que l'inspecteur  
 de police Joseph Moran soit nommé au  
 poste de chef adjoint rempli ses devoirs.

Adoptée unanimement.

Prefacié par M. W. A. Ligare secondé par M.  
 Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

J. Bijnese Sec. Trs.

P. Bergeret  
 Maire

Canada

Province de Québec

District d'Ottawa

Municipalité du Canton de la

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal  
du Canton de la Province de Québec tenu à la salle ordinaire  
des sessions le cinquième jour de juillet mil neuf cent un conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec à laquelle étaient  
sont présent M. le Maire P. L. Forget et  
M. M. les Conseillers W. H. Legare; James  
Mc Gibban; Raoul Labelle formant un  
groupe dans la présidence de M. le  
Maire.

François David

Il est statué et ordonné par résolution et  
ce conseil statué et ordonné par résolution  
comme suit:

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par  
M. W. H. Legare que les résolutions fassent à  
la séance spéciale du huit juillet mil neuf  
cent un saint-anniversaire

Adoptée unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
M. W. H. Legare que M. Adolphe Provost  
la charge d'inspecteur de voirie de M. Adolphe  
Provost soit déclaré vacante attendu que le  
dit Adolphe Provost est maintenant habillé

Adoptée unanimement.

Proposé par M. François David secondé par  
W. H. Legare que M. Silvain Lampeau soit  
nommé officier spécial de ce dit conseil  
pour faire exécuter les travaux du procès-  
verbal fait par J. A. Bignon et compagnie ce  
dixième jour de juillet mil neuf  
cent un.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. Raoul Labelle que M. le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à vendre suivant la loi les travaux <sup>à faire</sup> ~~faits~~ sur le chemin de fer au lot N° 5 du Rang le du Canton Galy.

Les travaux seront faits de la manière suivante : largeur du chemin dix-sept-six pieds de roulage <sup>canadien</sup> français; mettre de la pierre du côté de la rivière <sup>l'autre</sup> de empêcher la rivière de faire démolir la terre; mettre des gardes corps; à la hauteur du pont.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James McTibban secondé par M. W. H. Legare que la charge de gardien d'enclos publics de M. Jean Gauthier soit déclaré vacante attendu qu'il dépasse l'âge de 60 ans.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legare secondé par M. François David que M. Phelias Gauthier gardien d'enclos public soit notifié de remplir sa charge ou si non il sera fourni et mis à l'amende.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. James McTibban que sur rapport des inspecteurs de voirie Joseph Marand Adolphe Provoost que les intérêts ne veulent pas refuser leur chemin après avis donné suivant la loi, les dits inspecteurs sont autorisés, avis donné de vendre les travaux à faire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. François David que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

J.P. Bigaud  
secrétaire

P.C. Forêt  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions, le ~~troisième~~ jour de Septembre mil neuf cent un à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseillers Pierre Dauphin fils; François David; W.H. Legaré James Mc Gibban formant un quorum sans la présence de M. le Maire.

Haut statut et ordonne et ce conseil statut et ordonne comme suit:

Préferez que M. W.H. Legaré accorde par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit ajournée à midi le 4 Septembre à 7 heures de l'après-midi; pour les affaires de routine

Adopté à l'unanimité

*J.W. Legaré*

Secrétaire

*P.G. Forget*

Maire

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

À une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions, le ~~troisième~~ ~~quatrième~~ jour de Septembre mil neuf cent un à sept heures de l'après-midi conformément au Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. G. Forget et M. M. les Conseilliers James Mc Gibban; W.H. Legaré; François David;

Pierre Dauphin fils, Raoul Labelle.

formant un paragraphe sans la présidence de M. le Maire.

Il est adopté et ordonné et ce conseil statut et ordonne que résolutions ci-dessous:

Préféré par M. Pierre Dauphin fils secondé par M. Raoul Labelle que les résolutions passées à la séance du cinq octobre et celle du troisième jour de septembre dernier soient confirmées.

Adopté unanimement.

Préféré par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que le camp de \$4.50 pour avoir mis de la neige sur le Jard de la Schule aux Braguais dans l'hiver de 1900-1901 présenté par M. F. Provost inspecteur de police payable à M. G. Labelle soit acquis et payé.

Adopté unanimement.

Préféré par M. François David secondé par M. Pierre Dauphin fils que le Camp de M. H. Mandeville N.P. surveillant spécial au montant de \$16.00 pour avoir verbalisé la mort au hameau du Rang A lui soit payé payable par les deux regroupements M. M. J. B. Berthiaume et Adolphe Provost.

Adopté unanimement.

Rejeté par M. W. H. Legari secondé par M. James Mc Gibban que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à répondre à M. le bâcherif que l'aliéné Edmond Blauthier n'est pas un sujet-misso de la Municipalité du Canton poly.

Adopté unanimement.

*Ed. Charron*

fais p. 350 le 23 Juin 1902

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. Casette Belisle inspecteur de voirie, au montant de \$ 3.50 pour avoir entretenu le chemin de front des lots N° 121, 2 Rang A, dans le hiver de 1900-1901 soit accepté payable par le propriétaire du dit lot.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W.H. Legari secondé par M. James Mc Gibban que le compte présenté par M. Gules Brassard pour avoir agi comme arbitre pour régler la difficulté qui existait entre les intéressés de la Manche du rang A et l. entrepreneur M. J.B. Berthiaume soit accepté et lui soit payé.

Maire  
 P.D. Secré. bén. du rang A et l. entrepreneur M. J.B. Berthiaume soit accepté et lui soit payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David secondé par M. Raoul Labelle que M. M. Emery Godard soit nommé inspecteur de voirie et l'autre pour l'obliger à les autres inspecteurs soient nommés par renflir ces derniers écrit de renflir leur denair.,

Maire

Adopté unanimement.

P.D. Secré.

Proposé par M. W.H. Legari secondé par M. James Mc Gibban soit que M. Mederic Dauphin soit nommé inspecteur de voirie pour l'arrondissement du village.

Que M. Ramea Richard soit nommé gardien d'écluses.

Adopté unanimement.

Proposé par M. François David qu'il soit pris un règlement à l'effet de limiter la marche du rang B. traversant les lots N° 25, 24, 23 à la ligne du rang lot N° 1 rang b. cassant et annulant tout autre règlement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par M.  
James Mc Gibban que la séance soit levée.  
Adopté unanimement.

Canada    Municipalité du Canton Joly.  
 Province de Québec } A une session générale du Conseil Municipal  
 District d'Ottawa } du Canton Joly tenue à la salle ordinaire  
     des sessions le septième jour de Octobre mil  
     neuf cent un à dix heures de l'après-midi  
     conformément aux dispositions du Code  
     Municipal de la Province de Québec à laquelle  
     session sont présents M. M. W. H. Legari;  
     James Mc Gibban.  
 Proposé par M. W. H. Legari secondé par M.  
James Mc Gibban que la séance soit adjournée  
     à fin de ~~à~~ <sup>à</sup> sept heures après-midi.  
 Adopté unanimement.

Canada    Municipalité du Canton Joly.  
 Province de Québec } A une session spéciale du Conseil Municipal  
 District d'Ottawa } du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des  
     sessions le dixième jour de Octobre mil  
     neuf cent un à sept heures de l'après  
     midi conformément aux dispositions  
     du Code Municipal de la Province de Québec  
     à laquelle session sont présents M. le  
     Maire P. L. Tardif et M. M. les conseillers,  
     James Mc Gibban; W. H. Legari; Raoul Labelle  
     formant un quorum dans la présence  
     de M. le Maire.  
 Il est statué et voté par résolution que  
 ce conseil statue et ordonne par résolution comme

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. Adolphe Berthiaume et accepté par M. l'inspecteur de voirie Théophile David au montant de \$120 pour avoir confectionné le Canal en bois pour égouter les lots des N° 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 du rang A soit accepté et payé par les intérêts des dits lots suivant le processus verbal.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W.H. Legari secondé par M. Raoul Labelle que le Compte présenté par M. G. Provost accepté par M. Sébastien Lachapelle inspecteur spécial au montant de \$36 pour avoir fait le canal et le chemin de la manche du Rang A soit accepté payable par les intérêts de la dite Manche du rang A.

Adopté unanimement.

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par M. Raoul Labelle que le compte présenté par M. Jas. Larivière au montant de \$4.00, accepté par l'inspecteur agraire de voirie soit payé payable par le dit Conseil, pour avoir brisé sur le chemin des lots N° 19 du rang L. sauf mesures contre le propriétaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W.H. Legari secondé par M. James Mc Gibban que M. Isai Gagnon soit nommé inspecteur spécial pour faire refaire le chemin de la Manche du rang B et que il lui soit permis de dépenser une somme élevée de pas plus que \$50.00, après avoir donné avis aux intérêts de la dite Manche suivant la loi à que le dit Isai Gagnon soit inspecteur de voirie des rangs J. L. sur son rapport soit autorisé lesquels travaux seront payables par les intérêts de la dite Manche.

P.J. F. Main

à faire refaire les chemins de front des lots 15 & 16  
du rang L. 17 & 18 du rang 2. par lesquels travaux  
seront payables par les propriétaires.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M.  
James Mc Gibban que dans les inspecteurs de  
voies qui m'ont pas fait leur devoir sans  
poursuivre sans délai.

Adopté unanimement:

Proposé par M. James Mc Gibban secondé par  
M. Raoul Labelle que M. le Secrétaire soit  
autorisé à régler l'affaire du chemin de la  
Maurice Briseau et autres.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par  
M. James Mc Gibban que la séance soit  
levée.

Adopté unanimement:

J. Bégin Sec. M.

P. G. Forget  
Maire

Canada  
Province de Québec  
District d' Ottawa

Municipalité du Canton de l'Isle

À une session générale du Conseil Municipal  
du Canton de l'Isle tenue à la salle ordinaire des  
sessions le quatrième jour de Novembre  
mil neuf cent un à dix heures de l'avant  
mida conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec, à la  
quelle session sont présents M. le Maire  
P. G. Forget et M. M. les conseillers W. H.  
Legare, James Mc Gibban, Pacifique  
Labelle formant le Pierre Dauphin fils.  
Raoul Labelle.

formant un quorum sans la présence de M.  
le Maire

Il est statué et ordonné et ce conseil statué  
et ordonné par résolutions suivantes soit :  
Proposé par M. Pacifique Labelle secondé par  
M. James Mc Gillion que le Compte présenté  
par M. Isai Lagnau et accepté par l'inspecteur de  
voie pour avoir travaillé au chemin de front des  
lots N° 17, 18, 15, 16 du rang 2. au montant de \$ 9.00  
soit accepté.  
2<sup>e</sup> Que le Compte présenté par M. Jas. Lagine  
et accepté par M. l'Inspecteur de voie au montant  
de \$ 6.00 pour avoir travaillé au chemin de front  
des lots N° 15, 16, 17, 18 Rang 2. soit accepté.  
3<sup>e</sup> Que le compte présenté par M. J. O. Gadbois  
et accepté par M. l'Inspecteur de voie au montant  
de \$ 5.25 pour avoir travaillé au chemin de front  
des lots N° 15, 16, 17, 18 du rang 2. soit accepté.  
Les quilles sommes sont payables par les propriétaires  
des dits lots.

Adopté unanimement.

Proposé par M. W. H. Legari secondé par  
M. Pierre Dauphin fils que la séance soit  
ajournée à deux après midi ce jour.

Adopté unanimement.

Conformément à son adjournement  
le conseil se réuni sans la présence  
de M. le Maire P. E. Target et des Conseillers  
M. M. James Mc Gillion; Raoul Labelle;  
Pierre Dauphin fils; Pacifique Labelle; W.H.  
Legari

qui devra avoir  
une largeur de 36  
piés, que les travaux  
soient dirigés par  
le dit M. Delvini  
qui devra avoir  
une largeur de 36  
piés, que les travaux  
soient dirigés par  
le dit M. Raoul Labelle que si M. Adolphe  
Provost ne vient pas un accordé avec M.  
Delvini pour faire le passage du chemin  
entre l'emplacement de la pharmacie et  
chemin en construction, il n'en soit autrement.

L'emplacement de M. Lévrini Lampman, le dit ~~Suprême~~ Officier Spécial Lévrini Lampman est autorisé à faire faire les travaux et exécuter les procès-verbal verbalisant le chemin de front du lot N° 27 Rang A. immédiatement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Raoul Labelle secondé par M. Pierre Dauphin fils que la séance soit levée  
Adopté unanimement.

Proposé par M. Pacificien Labelle secondé par M. James Mc Lebban que M. Lévrini Lampman soit autorisé à emporter le corps du garde corps du fant-père la bautique de forge de M. J. B. Berthiaume.

Adopté unanimement.

Canada  
Province de Québec  
District d'Ottawa } Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des réseaux le deuxième jour de Décembre mil neuf cent un à dix heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire P. L. Forget M. M. W. H. Legari; Pierre Dauphin fils; Pacificien Labelle; Raoul Labelle; James Mc Lebban formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

P. E. F. Maire.  
J. M. L. T.

Fest statut et ordonne par et ce conseil statut et ordonne par resolution comme suit:

Propose par Mr. H. Légaré secondé par M. Raoul Labelle que le constat tel que présenté par l'inspecteur Langlois soit-jugé faire pour les travaux faits sur le chemin de front des lots N° 26 du Rang 1 payable par M. Jas. Larivière soit-jugé à M. Édouard Barbeau au montant de \$5.00.

Adopté unaniment.

Propose par M. Raoul Labelle secondé par M. James Mc Gibbon que M. le Maire P. E. Forget se rende au la séance du Conseil de la ville pour régler l'affaire de blanchier.

Adopté unaniment.

|   |         |
|---|---------|
| Propose par M. Raoul Labelle secondé par M. Pacificie Labelle que les constats de       |         |
| M. Joseph Lavigne au montant de   | \$14.00 |
| Pierre Belot                         au montant de                                      | 2.00    |
| Tréï Leguay                         ..             ..             ..             14.00  |         |
| J. O. Godbais                         ..             ..             ..             4.00 |         |

pour avoir été fait des travaux dans le chemin de la Montée du Rang B sans la surveillance de M. Tréï Leguay officier spécial du dit-Conseil sont acceptés et jugés payables par les riveraines de la Montée du Rang B.

Adopté unaniment.

Propose par M. James Mc Gibbon secondé par M. Raoul Labelle que la séance soit levée.

Adopté unaniment.

P. E. Forget

J. H. Gagnon Sec. Trés.

Maire